



## Vous allez passer un scanner

**Votre médecin vous a prescrit un scanner** (appelé parfois tomodensitométrie). Cet examen sera pratiqué avec votre consentement. Cette fiche vous explique le déroulement de l'examen et apporte des réponses aux questions les plus souvent posées.

### Qu'est-ce qu'un scanner ?

Le scanner fonctionne avec des **rayons X** comme les radiographies classiques, il permet de faire des images en coupes du corps humain, reconstruites en trois dimensions par un ordinateur puis analysées par un médecin radiologue.

Le scanner est un **très bon outil diagnostique**, utilisé désormais couramment seul ou en complément des autres techniques d'imagerie. Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen et déterminer le protocole adéquat pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin. Toutefois il se peut que l'examen ne donne pas toutes les réponses.

En matière d'irradiation des patients, aucun risque n'a pu être démontré chez les patients compte tenu des **faibles doses** utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée. Toutefois des précautions particulières sont prises pour les femmes enceintes, c'est pourquoi vous devez nous signaler si vous pouvez être dans ce cas. Les doses de rayons X utilisées sont très surveillées par des organismes externes, pour éviter toute surdose.

### Le déroulement de l'examen



Vous êtes allongé(e) sur un lit d'examen, le plus souvent sur le dos. Suivant la région à explorer, vos bras sont placés le long du corps ou derrière la tête.

Le lit d'examen se déplace lentement à l'intérieur d'un large anneau pendant que les images sont enregistrées.

Votre coopération est importante pour obtenir des images de bonne qualité : vous devez rester strictement **immobile** pendant le temps d'acquisition des images. Il vous sera parfois demandé d'arrêter de respirer pendant quelques secondes.

L'équipe se trouve tout près de vous, derrière une vitre plombée, **elle vous voit et vous entend** pendant toute la durée de l'examen et peut intervenir à tout moment.

La durée de l'examen est variable suivant la région explorée et le nombre d'images nécessaires. Vous passerez en moyenne 10-15 minutes dans la salle d'examen, et comptez 30 minutes environ au total sur le site.



Certains examens nécessitent une **injection intraveineuse d'un produit de contraste à base d'iode**. Cette injection permet de mieux étudier les vaisseaux, l'appareil urinaire et de mieux distinguer les tissus pathologiques des tissus normaux. Le produit et les modalités d'administration sont adaptés à votre cas et à l'exploration prescrite. Cette injection est souvent prévue à la prise de rendez-vous mais, dans certains cas, elle pourra être décidée par le médecin radiologue le jour de l'examen. Le médecin radiologue peut aussi décider qu'elle n'est pas nécessaire, même si elle est mentionnée sur l'ordonnance.

Au moment de l'injection, vous pouvez ressentir de la chaleur, qui disparaît très rapidement, essentiellement dans la gorge et dans la vessie. Ceci est normal et sans conséquence. Normalement, après l'examen vous ne ressentez aucune gêne.

### Y'a-t-il des risques liés à l'injection ?

L'injection est un acte très courant, **habituellement très bien toléré**.

Cependant, comme avec les autres médicaments, **des réactions peuvent survenir** :

- ✖ La piqûre peut provoquer la formation d'un petit hématome (bleu) qui se résorbera spontanément en quelques jours.
- ✖ Lors de l'injection, sous l'effet de la pression, il peut se produire une petite fuite du produit sous la peau au point de ponction, sans gravité.
- ✖ L'injection de produit iodé peut entraîner une réaction d'**intolérance** (nausées, vomissements, démangeaisons cutanées). Ces réactions sont imprévisibles, elles sont plus fréquentes chez des patients ayant déjà eu une injection mal tolérée ou des antécédents allergiques. Elles sont généralement transitoires et sans gravité.
- ✖ Certaines réactions peuvent être plus sévères et se traduire par des troubles cardio-respiratoires. Ces complications graves restent tout à fait rarissimes.

Ces réactions surviennent dans l'immense majorité des cas pendant l'examen ou dans le quart d'heure qui suit l'injection quand vous êtes encore sous surveillance. En fonction du type d'allergie présentée, une consultation chez un allergologue pourra être envisagée avant de réaliser un nouvel examen scanographique.

- ✖ Des **accidents rénaux**, également liés au produit iodé, sont également possible, notamment chez les patients ayant une insuffisance rénale. C'est pourquoi nous vous demandons un contrôle de la fonction rénale (prise de sang avec **dosage de la créatinine**) en cas de maladie rénale connue, de diabète et d'hypertension artérielle.



## Après l'examen

En cas d'injection de produit de contraste, il est recommandé de **rester en salle d'attente 20 minutes** après l'examen pour s'assurer de la bonne tolérance du produit.

Signalez à notre équipe si vous ressentez une gêne quelconque.

Pensez à bien boire durant les 24h qui suivent l'examen pour faciliter l'élimination du produit.

## Résultats de l'examen

Un dossier incluant les **images imprimées** et la totalité de votre scanner gravé sur **CD-ROM** vous sera remis après l'examen.

En raison du nombre important d'images à analyser (entre 1000 et 1500) et la nécessité de comparaison avec vos examens antérieurs, le résultat définitif ne peut pas vous être communiqué à l'issue de l'examen, sauf urgence.

Le **compte-rendu** de l'examen rédigé par le médecin radiologue sera disponible dans un délai qui vous sera précisé par le secrétariat. Il sera accessible sur notre site internet ([www.radiologie-gresivaudan.fr](http://www.radiologie-gresivaudan.fr)) avec le code d'accès que le secrétariat vous fournira ou sur votre espace personnel X-ray Grésivaudan où seront archivés tous vos résultats.

En cas d'urgence, votre compte-rendu sera traité en priorité et le médecin radiologue pourra être amené dans ce cadre à vous recevoir.

## Le jour de l'examen vous devez venir avec :

- ✓ La fiche « Questionnaire et consentement » remplie et signée
- ✓ L'ordonnance de votre médecin
- ✓ Les examens d'imageries que vous avez déjà effectués, les comptes-rendus d'opération ou d'hospitalisation en rapport avec l'examen du jour
- ✓ Si une injection est prévue, le produit de contraste qui vous a été prescrit et la créatinine si elle vous a été demandée
- ✓ Vos documents de prise en charge : carte vitale, carte de mutuelle, 100%

**Il n'est pas nécessaire d'être à jeun.**

**Si vous vous posez d'autres questions au sujet de cet examen,  
n'hésitez pas à en parler au personnel médical qui vous accueille.**



*Fiche information Scanner XRG—révisée en juillet 2021*

Page laissée blanche intentionnellement



## QUESTIONNAIRE ET CONSENTEMENT SCANNER

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

	OUI	NON
Madame, êtes-vous enceinte ou susceptible de l'être ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame, allaitez-vous ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous déjà eu une injection de produit de contraste iodé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, avez-vous eu une réaction allergique ou particulière lors de cette injection ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous diabétique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous une hypertension artérielle traitée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous une maladie rénale : insuffisance rénale, chirurgie rénale, rein unique ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Si vous avez répondu oui à une de ces trois questions vous devez apporter un <b>dosage de la créatinine de moins de trois mois</b>.</i>		
Avez-vous une maladie transmissible par le sang (VIH, hépatite virale) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**J'ai bien pris connaissance de la fiche explicative de l'examen qui m'a été remise et je donne mon accord pour que l'examen soit réalisé.**

**Date et signature :**



## RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

La Société X-ray Grésivaudan disposent :

- d'un système informatisé agréé destiné à faciliter la gestion des dossiers des patients et à assurer la facturation des actes et la télétransmission des feuilles de soins aux caisses de sécurité sociale.
- d'un système informatisé d'archivage et de diffusion des images radiologiques, sur une durée d'environ quatre ans.
- d'un répertoire des professionnels de santé correspondants de Xray Grésivaudan

Les informations recueillies lors de votre consultation feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique réservé à l'usage de votre professionnel de santé.

Votre professionnel de santé traitant se tient à votre disposition pour vous communiquer ces renseignements ainsi que toutes informations nécessaires sur votre état de santé.

Tout médecin désigné par vous peut également prendre connaissance de l'ensemble de votre dossier médical.

En application de la **loi générale sur la protection des données**, l'utilisateur dispose des droits d'opposition, d'accès et de rectification des données le concernant. Ainsi, l'utilisateur peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, ou mises à jour les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. Pour exercer ce droit d'accès, l'utilisateur s'adressera au **Délégué à la Protection des Données de Xray Grésivaudan par courrier écrit à :**

**DPO- Xray Grésivaudan – 33 allée de Champrond-La Batie-38330 SAINT ISMIER.**

Les données personnelles de santé disposent de par la loi d'une dispense de consentement préalable et la loi impose à Xray Grésivaudan de les conserver pendant 10 ans. Elles sont stockées et sécurisées sur nos propres serveurs en France métropolitaine.

Nous nous engageons à ce que vos données personnelles ou professionnelles ne soient communiquées ou divulguées à aucune entité, à l'exception :

- des données administratives concernant la prise en charge financière de votre examen, adressées de façon sécurisée aux organismes d'assurance maladie obligatoires et complémentaires (dérogation légale).
- du résultat de votre examen radiologique, qui peut être à la disposition de votre médecin traitant déclaré ou du médecin demandeur de l'examen, de façon sécurisée sur le serveur de diffusion, sauf opposition de votre part. Cette opposition permanente ou provisoire est à formuler soit physiquement à l'accueil d'un des centres de radiologie, soit par courrier daté et signé par le responsable légal du patient et adressé à SELARL Xray Grésivaudan, La Batie, 33 allée Champrond, 38330 Saint Ismier.

La société Xray Grésivaudan établit avec ses fournisseurs de matériels d'imagerie médicale et de systèmes informatiques des contrats qui garantissent la sécurité et la confidentialité des données. Les engagements de ces prestataires extérieurs sont consultables sur rendez-vous.